



CAHIER REVENDICATIF

Des personnels de la Région PACA

Déposé par la CGT

Marseille, le 26 novembre 2019

En sus du préavis national déposé par notre fédération CGT des services publics couvrant la période du **jeudi 5 décembre 2019 à partir de 0h00 jusqu'au dimanche 5 janvier 2020 jusqu'à 24h00**, le syndicat CGT des personnels de la Région PACA dépose un préavis local couvrant l'intégralité de cette période pour la totalité des agents de notre collectivité.

L'attaque sans précédent contre notre système social en tentant d'imposer la retraite par points nécessite une réponse d'ampleur de la part des salariés et agents de notre pays.

La violence de la répression de tous les mouvements sociaux en cours, ayant pour but de faire taire la contestation, n'éteint pas la colère grandissante dans notre pays.

Le système de la retraite par points, en comptabilisant la retraite sur la totalité de la carrière, en faisant du point une variable d'ajustement budgétaire selon les conjonctures économiques et démographiques, en favorisant le recours à des complémentaires ou fonds de pension afin de ne pas partir totalement miséreux, en allongeant le temps au travail va conduire les agents et salariés à mourir au travail ou à finir leur carrière en arrêt maladie ou incapables de rendre à bien leurs missions. Il ne peut en être question dans un pays riche comme le nôtre, pays record en versement des dividendes aux actionnaires, où les plus riches se sont enrichis grandement pendant que les travailleurs pauvres sont venus rejoindre en masse les bataillons de pauvres vivant en dessous du seuil de pauvreté.

La CGT mettra toutes ses forces et tous les moyens dont elle dispose pour faire reculer le gouvernement.

L'intégralité des agents, statutaires et contractuels, sont concernés par cette réforme et nous les appelons à se mettre en grève et à construire les moyens d'une grève reconductible jusqu'au retrait du projet de la retraite par points.

Cette situation nationale dramatique ne nous fait pas oublier celle de notre collectivité. **Le 5 décembre nous appellerons aussi les agents à se mettre en grève afin d'obtenir l'amélioration de leurs conditions de travail, l'augmentation de leur rémunération, la nécessité de créer de l'emploi public et le maintien de leur prime de fin d'année.** L'argent existe également dans la collectivité, il suffit de savoir où l'exécutif préfère l'investir : dans de grands projets pharaoniques et le gaspillage d'argent public ou dans la défense des missions de service public et de celles et ceux qui le rendent ? Dans le favoritisme de quelques-uns ou dans l'amélioration pour le plus grand nombre ?

Pour la CGT, les réponses sont évidentes. Le combat des agents de la collectivité, tout comme nos collègues de la fonction publique hospitalière ou ceux de la fonction publique d'Etat comme dans les finances publiques est un combat qui dépasse nos petites personnes, **nous luttons pour qu'existe encore dans notre pays un intérêt général, pour le bien-être du plus grand nombre.** Pour cela, nous continuons de nous battre pour le statut de la fonction publique !

- **Retrait du projet de la retraite par points.**
- **Départ à la retraite à 60 ans à taux plein et à 55 ans pour les métiers pénibles.**

Rémunérations et lutte pour le pouvoir d'achat:

- Augmentation du point d'indice.
- **Maintien de la Prime de fin d'année en l'état.**
- Arrêt du clientélisme dans les avancements et promotion interne
- Arrêt des primes au mérite et partage égal du CIA entre tous les agents : le travail est le fruit d'un collectif
- Retrouver les « jours retraite » pour compenser la non possibilité de la prime de départ en retraite dans la fonction publique territoriale.
- Négociation du parc de logement réservé aux agents chez les bailleurs sociaux. Rénovation des logements de fonction pour les agents en bénéficiant.
- Suppression du jour de carence

Emplois :

- Remplacement des agents absents et création de postes de renfort pour les temps partiels.
- Embauche de personnel dans les services, les lycées, les EMAT et aux CREPS.
- Plan de déprécarisation et fin du QCM pour les ARL
- Arrêt de la suppression des spécialités et rétablissement des missions (comme la lingerie par exemple)

Temps de travail :

- Abrogation de la délibération du 3 novembre 2016 imposant la révision du temps de travail aux agents des services.
- Prise en compte du travail réel : traitement des mails, temps de déplacements... sont du temps de travail que notre employeur décompte systématiquement de nos horaires.
- Application du droit à la déconnexion : un ordinateur portable ou un téléphone portable ne sont pas équivalents à une disponibilité 24/24
- Arrêt de la chasse aux temps morts et considération des temps de pause.
- Respect de la pause repas du midi
- Respect du temps de récupération et du nombre d'heures légales maximum sur une semaine
- Arrêt des réunions tardives empiétant sur la vie privée et empêchant une égalité professionnelle femmes / hommes.
- Ouverture de négociation pour le passage aux 32 heures

Organisation du travail :

- Stop à la surcharge de travail, aux objectifs inatteignables et aux injonctions contradictoires.
- Cesser de modifier en permanence l'organisation du travail

- Stop à l'intrusion massive du cabinet dans le travail des services
- Refus de l'intégration dans le cadre d'emploi des ARS des agents EMAT et clarté sur leur transfert au sein de la DLYC.
- Clarification au sein des Maisons de la région entre directions opérationnelles et directions fonctionnelles

Respect, considération et conditions de travail :

- Arrêt du management autoritaire. Revenir à un travail d'équipe, en confiance. Cesser d'infantiliser les agents.
- Respect des préconisations médicales pour les agents
- Respect de la réglementation sur les vestiaires pour les ARL
- Mise à disposition d'un ordinateur pour pouvoir accéder à la messagerie professionnelle sur le temps de travail pour les agents du service général dans les lycées
- Pouvoir accéder aux formations demandées
- Assurer un suivi, un accompagnement de l'agent suite à réorganisation pendant un temps suffisant.
- Respect des agents
- Respect de la concertation pour la constitution des emplois du temps
- Validation de congés avec date butoir.
- Arrêt des économies de bouts de chandelles sur le matériel de base pour travailler correctement